

**Vers Qui
Orienter** 

Site animé par RESPECTS 73 et La Maison des Réseaux de Santé de Savoie

**Service de promotion de la santé et de l'action sociale en faveur
des élèves (SPSASFE)**

Adresse 131 avenue de Lyon
73000 CHAMBÉRY

Tel 04 57 08 70 70

Mail ce.ia73-sms@ac-grenoble.fr

Description Le service social en faveur des élèves

Le service social en faveur des élèves s'inscrit dans une politique de prévention au sein de l'institution et à l'interface de l'école et de son environnement. Il œuvre à l'amélioration de la qualité de la vie des élèves et à assurer des conditions favorables à leur réussite en concourant à instaurer un climat scolaire serein et un cadre protecteur. Il accompagne les élèves dans la construction de leur parcours scolaire et dans l'acquisition de leur autonomie et favorise le développement de leurs compétences psycho-sociales. Il soutient et accompagne les parents dans leur fonction éducative.

Le service est doté de 14 postes d'assistantes de service social (dont un mis à disposition de la MDPH) et 2 postes de conseillères techniques de service social, coordonnatrices de bassin.

L'assistante de service social scolaire apporte écoute, soutien et aide aux élèves des établissements scolaires publics et en particulier aux élèves les plus fragiles. Elle est tenue au secret professionnel.

Elle est également une interlocutrice privilégiée pour les familles :

Elle reçoit les familles qui le demandent ;
Elle propose son aide pour les familles dont les élèves ont été signalés comme nécessitant un soutien ou une écoute particulière ;
Elle aide les élèves et les parents à renforcer le dialogue entre eux et à avancer dans l'intérêt de l'enfant vers la construction conjointe d'un projet personnel, professionnel et scolaire compris et qui ait du sens.
Elle aide à renforcer le lien avec l'établissement, la compréhension du système scolaire, la bonne adaptation de l'élève au milieu scolaire par l'acceptation des parents des règles inhérentes à la communauté scolaire ;

L'assistante de service social scolaire au sein de l'établissement est une personne ressource pour :

- Repérer les situations des élèves les plus fragiles et évaluer leur situation afin d'élaborer avec eux et en lien avec leurs familles des stratégies pour y remédier ;
- Participer aux différentes instances de réflexion au sein de l'établissement et avec les partenaires extérieurs dans l'intérêt et pour les élèves de l'établissement ;
- Être force de proposition pour réfléchir à des plans de prévention, notamment dans le cadre des CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) sur le renforcement des compétences psycho-sociales, la prévention des violences, l'éducation à la citoyenneté, la prévention des conduites addictives, la lutte contre toute forme de discrimination ...
- Être une personne-conseil pour toutes les situations relatives à la protection de l'enfance

L'assistante de service social scolaire fait le lien avec les partenaires

extérieurs : du fait de la connaissance qu'elle a des différentes missions des services de l'État, des collectivités territoriales et des compétences de nombreuses associations et organismes locaux, régionaux ou nationaux.

Mission de promotion de la santé en faveur des élèves

Les médecins et infirmières de l'éducation nationale travaillent à la mission de promotion de la santé en faveur des élèves qui a pour objectifs de veiller au bien-être des élèves de la maternelle jusqu'au lycée, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans leur construction en tant que personne et citoyen.

La promotion de la santé à l'école se structure selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection.

- Le médecin conseiller technique responsable départemental assure la mise en œuvre du projet de santé départemental et des plans de santé publique à l'école primaire, au collège et au lycée. Il recueille des données épidémiologiques, anime les équipes de terrain, gère les urgences sanitaires et coordonne, la cellule ressource départementale et la protection des enfants en danger avec l'infirmière conseillère technique et la conseillère technique du service social des élèves. Il coordonne le dispositif d'aide pédagogique à domicile et le dispositif des élèves à haut potentiel, ainsi que les commissions pour les demandes d'aménagement d'épreuves aux examens pour les élèves en situation de handicap.

- L'infirmière conseillère technique responsable départementale assure la mise en œuvre dans le département des orientations définies par le recteur et coordonne l'activité des infirmiers de l'éducation nationale du département. Elle recueille des données épidémiologiques. En liaison avec le médecin conseiller technique départemental, elle gère les urgences sanitaires, coordonne la cellule ressource départementale et la protection des enfants en danger avec la conseillère technique du service social des élèves.

Dans les établissements scolaires et les centres médico-scolaires :
Le médecin scolaire est chargé des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des enfants scolarisés, ainsi que des situations d'urgence médicale,

L'infirmière scolaire repère et identifie les besoins de santé et participe au suivi de santé des élèves. Elle collabore à la gestion de l'urgence en cas d'accident, de survenue de maladie ou d'évènement grave.

Elle contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention individuelle et collective en promotion de la santé en collaboration avec, le médecin scolaire, les équipes des établissements scolaires, les familles et les partenaires.

Le secrétaire assure la liaison avec les familles, les enseignants, les partenaires extérieurs, planifie les visites médicales, les rendez-vous et gère les dossiers médicaux scolaires.

Maj 05/02/2024

Thèmes Action sociale, Enfance/jeunesse, Prévention/vaccination, Dépistages